



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du jeudi 8 décembre 2016**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Etienne Murisier	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	M.	Marc Jaquet	président
	Mme	Sylvie Barbat	vice-présidente
	M.	François Mégevand	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Julia Collis, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer, Corinne Ménétrety, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab, Valérie Sella	
Conseillers municipaux	MM.	Christophe Berthelet, José Burgos, Daniel Jauch, Jean-François Jordan, Jacques Petitpierre	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M.	Jean-Baptiste Leclercq	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2016
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projet de délibération :
 - **27/2016** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la constitution du capital initial de dotation de la Fondation immobilière de Meinier (FIM)
5. Election de 3 représentants au Conseil de la Fondation immobilière de Meinier (FIM), désignés par le Conseil municipal
6. Rapports des commissions
7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
8. Divers.

Le **Président** ouvre la séance à 20h15 en annonçant la personne excusée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2016

Le procès-verbal est approuvé avec l'adjonction (mots en **gras soulignés**) suivante :

- **Julia Collis** demande une correction, en page 7, point 7, lettre b) :
 - ➔ « ... Cette association, créée à l'instigation d'un groupement de jeunes Meyrinois (**Parlement des jeunes de Meyrin**), lui semble intéressante. ... »

2. Communications du Bureau du Conseil

a) **ACG**

Le Président rappelle que les dernières décisions prises par l'ACG peuvent faire l'objet d'une opposition de la part des Conseillers municipaux dans les 45 jours, soit jusqu'au 13 février 2017. Ces décisions portent sur deux subventions : théâtre de Carouge et construction d'une nouvelle halle de curling à Chêne-Bougeries.

Le prochain Conseil municipal étant fixé au 26 janvier 2017, chacun voudra bien communiquer ses éventuelles remarques à la Mairie d'ici le 11 janvier 2017.

3. Communications de l'Exécutif

a) **Remerciements**

Un couple d'habitants de Meinier a apporté aux élus une gentille lettre de remerciements et des douceurs faites maison pour les fêtes, annonce **le Maire**, une attention qui sera grandement appréciée après la séance.

b) **Bancomat Raiffeisen**

Le bancomat sera maintenu jusqu'au 31 décembre 2016. **Le Maire** résume les différentes solutions envisagées. L'école présente l'inconvénient d'être très fréquentée par le public. Le bâtiment de la Poste, dont les services n'ont pas encore répondu à la proposition faite par la Raiffeisen, semble la meilleure solution.

c) **Indemnités des Conseillers Municipaux**

Tout en remerciant Virginie Favre pour son efficacité, **le Maire** indique que les indemnités des Conseillers municipaux ont été versées aujourd'hui.

d) **Ligne B**

Le Maire annonce que la commune a reçu une demande d'autorisation de construire concernant Essert. Le droit de passage sur la piste cyclable, depuis le chemin des Pralys jusqu'au chemin des Champs-de-la-Grange, deviendra mixte (zone piétons/deux-roues) afin que les deux nouveaux arrêts de bus soient conformes pour les piétons.

e) **AgriGenève**

Le Maire indique que le directeur d'AgriGenève, **François Erard**, a sollicité un entretien avec l'Exécutif et le Président du Bureau du Conseil afin d'évoquer la question de la route de contournement.

Au terme d'une visite de la zone et d'une discussion avec plans à l'appui, **François Erard** a trouvé le concept de la commune intéressant et respectueux de la zone agricole. Il a estimé qu'il s'agissait de l'endroit adéquat pour créer une route de contournement dans le cas où celle-ci deviendrait nécessaire.

f) **Plan localisé de quartier (PLQ) et étude stratégique d'opportunité**

Le Maire rappelle en quelques mots les raisons pour lesquelles la commune a entrepris une étude stratégique d'opportunité concernant la route de contournement. Cette étude, menée dans le cadre du plan directeur communal, devait compléter ce dernier. En parallèle à l'étude stratégique d'opportunité, les départements avaient conseillé aux autorités meynites de réfléchir à un Plan localisé de quartier (PLQ) concernant la campagne Berthet et la ferme Desbiolles, afin de densifier cette zone de la meilleure façon possible grâce à un concept global public/privé.

Le Maire indique que l'Exécutif a rencontré Mme Vuichard, M. Dubs et Mme Cottet des Départements cantonaux concernés afin de connaître les démarches relatives aux PLQ. Au cours de cette séance, l'exécutif a appris que la révision du Plan directeur cantonal 2023-2030 ne permettra de déclasser que 10 hectares de surfaces d'assolement en zone à bâtir pour toutes les communes. Par conséquent, l'étude stratégique devra comporter tous les paramètres du secteur concerné (agriculture, mobilité et urbanisme) afin que le dossier puisse être tout de suite défendable.

Au vu de ces nouveaux éléments, l'étude stratégique d'opportunité va prendre plus d'ampleur que prévu. En effet, la commune devra quantifier combien de logements elle veut construire tout en répondant aux quotas de densification fixés par le canton. De son côté, M. Desbiolles devra démontrer qu'une ferme plus moderne et mieux équipée dans la zone agricole, avec des espaces suffisants de pâture autour de ses bâtiments, serait plus adaptée à ses activités. Le cahier des charges et le coût de cette étude stratégique d'opportunité devront donc être revus à la hausse.

À la demande de **Julia Collis**, **le Maire** précise qu'une densification de la zone 4B ne changerait guère la physionomie des constructions, car cela ne représenterait qu'un étage de plus, au maximum. **Etienne Murisier** ajoute qu'un PLQ permettra à la commune de fixer des gabarits, y compris pour les constructions sur des parcelles privées. **Coranda Pierrehumbert** précise que le PLQ ne garantira pas que la commune obtiendra une modification de zone, le moment venu. Cependant, vu ses besoins, Meinier devrait être la première à revendiquer une modification de zone avec un dossier solide.

Une discussion s'engage, au cours de laquelle **le Maire** rappelle que les autorités ont à cœur de discuter avec les propriétaires concernés, s'agissant d'une question de mobilité générale. En effet, la commune doit privilégier l'intérêt public collectif plutôt que l'intérêt privé.

Pour conclure, **le Maire** insiste sur le fait que les intentions de la commune doivent figurer dans les plans directeurs cantonal et communal pour que Meinier ait une chance de réaliser ses projets de développement, même si nous ne maîtrisons à ce jour pas complètement le foncier.

g) Application du règlement Dublin

L'exécutif a été sollicité pour signer l'Appel contre l'application aveugle du règlement Dublin, qui consiste à renvoyer les réfugiés dans le pays où ils ont déposé leur demande d'asile.

Cet appel demande au Conseil d'État de faire preuve d'un peu d'humanité et de souplesse avant d'expulser des familles ou parties de familles en phase d'intégration, mais ayant déposé leur demande dans un autre pays que la Suisse. **Le Maire** précise que l'exécutif voulait être cohérent avec le soutien que la commune apporte aux migrants.

Il ajoute qu'une famille de Meinier a accueilli un couple de Syriens avec leurs deux enfants et la félicite pour cette belle initiative.

h) Mérites meynites

À l'occasion des prochains vœux du Maire, le 10 janvier 2017, **Coranda Pierrehumbert** indique que les autorités annonceront à la population la création des mérites meynites.

Ceux-ci récompenseront, dès 2018, des personnes qui se seront particulièrement distinguées sur les plans sportif, culturel et social dans la commune.

i) Jeux meynites

La commission concernée n'a pas reçu beaucoup de réponses, regrette **Coranda Pierrehumbert**, tout en indiquant qu'il reste encore des places au sein du comité d'organisation. Une séance sera organisée avec les associations afin de discuter de ce projet.

j) Galerie d'exposition

Coranda Pierrehumbert résume les activités de la galerie qui a accueilli dix expositions en 2016 (peinture, sculpture, céramique). Les vernissages attirent beaucoup de visiteurs et huit expositions sont d'ores et déjà prévues en 2017, dont une exposition itinérante de photographies. Il reste encore quelques disponibilités pour le début de l'année (janvier/février). Que les intéressés n'hésitent pas à contacter la Mairie pour 2017, voire 2018.

Elle relève que la galerie s'autofinance bien et se réjouit de ce bilan très positif.

k) Transformation W.-C. publics

En vue de la délibération qui sera soumise au Conseil municipal en janvier 2017, **Etienne Murisier** donne la parole à **Corinne Ménétrety**, présidente de la commission Bâtiments & Aménagement, qui résume le projet de transformation des W.-C. publics.

Tout en présentant plans et coupes, **Corinne Ménétrety** indique que ces W.-C. seront adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Le coût des offres reçues à ce jour s'élève à Fr. 42'660.-, mais la commission attend encore des devis. Pour cette raison, la commission propose de voter une délibération portant sur un montant de Fr. 45'000.-.

Etienne Murisier relève que l'architecte a révisé ses honoraires à la baisse, car l'adaptation de ce lieu aux usagers à mobilité réduite est coûteuse. Le chauffage a été conçu pour maintenir ces locaux hors gel.

I) Nouveau véhicule voirie

Etienne Murisier passe la parole à **Christophe Berthelet**, membre de la commission Environnement, Routes & Agriculture, qui indique que le véhicule actuel est usé. L'acquisition d'un véhicule plus grand, auquel pourrait être adjoint un attelage et une petite remorque, paraît nécessaire.

Christophe Berthelet présente le véhicule choisi par la commission, un Citroën Jumpy blanc diesel (blueHdi) équipé de filtres à particules, dont le coût s'élève à Fr. 25'000.- auxquels s'ajouteraient Fr. 5'000.- pour une remorque.

Pour des questions écologiques, **José Burgos** demande si l'acquisition d'un véhicule de type électrique ou hybride ne serait pas plus opportune.

Une longue discussion s'engage.

Pour conclure, **le Président** indique que la commission ad hoc étudiera cette question en vue du prochain Conseil municipal.

4. **Projet de délibération**

- **27/2016** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la constitution du capital initial de dotation de la Fondation immobilière de Meinier (FIM)

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 15 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

5. **Election de 3 représentants au Conseil de la Fondation immobilière de Meinier (FIM), désignés par le Conseil municipal**

Le Maire indique que la constitution de la FIM et l'adoption de ses statuts ont été définitivement entérinées par un arrêté du conseil d'État le 2 novembre 2016. Il rappelle les buts et objectifs de la FIM, soit : gérer le plus finement possible le patrimoine financier de la commune, diminuer l'endettement communal en transférant partiellement le patrimoine financier à la FIM et mener à bien les projets d'urbanisation et de développement futur de la commune, en étroite collaboration avec les autorités communales. Il rappelle que la FIM a besoin de gens compétents, engagés et qui connaissent bien ces questions.

Le Maire annonce les représentants qui sont intéressés à faire partie du Conseil de la FIM et qui seraient à désigner par l'Exécutif :

Pierre Mauron, Marc Michela, Pascal Tanari et lui-même.

Quant aux représentants au Conseil de la FIM qui doivent être désignés par le Conseil municipal, il présente brièvement les expériences et aptitudes des candidats qui se présentent à l'élection, soit :

Claude Aberle, Pierre-Yves Brun, Cécilia Hauser, Jean-François Jordan, François Müller et **Jacques Petitpierre**.

Au vu des qualités des autres candidats et de l'importance d'élire des gens très compétents pour gérer le patrimoine financier et immobilier de Meinier, **Jacques Petitpierre** annonce qu'il cède volontiers sa place.

Le Maire le remercie pour cette honnêteté intellectuelle et indique qu'en cas d'égalité, un tirage au sort départagera les ex-æquo.

Après dépouillement du vote secret, sont élus :

Claude Aberle (13 voix) et **Jean-François Jordan** (10 voix).

Cécilia Hauser, ex-æquo avec **Pierre-Yves Brun** et **François Müller** (6 voix), est désignée par tirage au sort. Jacques Petitpierre a obtenu moins de voix.

6. Rapports des commissions

a) Bâtiments & Aménagement (BAM)

Hormis le projet de transformation des W.-C. publics, étudié sous le point 3, lettre k) du présent procès-verbal, **Corinne Ménétreay** indique que :

- La commission a choisi l'entreprise qui sera chargée de refaire les peintures de la Rampe.
- La barre anti-panique sur la porte d'entrée de la salle de gymnastique, demandée par les enseignants, sera posée avant la fin de l'année.
- La commission a entrepris une réflexion afin d'établir, à l'issue des travaux, un nouveau règlement pour la salle communale. De plus, la commission songe à introduire une location pour les particuliers. Cette somme, qui resterait modeste, serait définie en fonction des locaux loués. La commission pense que cette participation contribuerait à responsabiliser les usagers.

b) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Marc Jaquet annonce que la commission s'est réunie deux fois depuis le dernier Conseil municipal :

- Deux containers, un pour le PET et un pour le verre, seront installés dans la zone de la Pallanterie.
- Après avoir reçu le devis pour le compacteur à papier, qui s'élève à Fr. 48'000.-, la commission a décidé de reporter cette installation et de chercher une offre plus économiquement intéressante.
- Concernant le compost au centre du village, dont Benoît Saillet s'occupe très bien, la commission a décidé de développer ce concept sur d'autres secteurs de la commune. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à Line Müller, qui sera chargée de mener à bien ces projets.
- La commission a décidé de privilégier le compostage plutôt que le ramassage des déchets et relève, compte tenu de l'actualité, l'importance de mettre en avant les bienfaits du compost par un maximum de communication.
- Le remplacement de la balayeuse, qui devrait intervenir en 2018, a fait l'objet d'un premier devis à Fr. 250'000.- (options incluses). Ce montant ne comprend pas la reprise de la balayeuse actuelle, qui est en excellent état selon le représentant. Une démonstration de la nouvelle balayeuse sera organisée pour la commission, ce printemps.

- ☑ Les travaux du chemin de la Reine Marie-José d'Italie sont achevés. Ne reste plus que la signalétique à terminer.
- ☑ La commission a fait son débriefing après le marché de Noël. Le prochain aura lieu le 30 novembre 2017.

c) **Finances (FIN)**

Jean-François Jordan n'a rien de particulier à signaler.

d) **Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)**

Ania Schwab indique que la commission s'est réunie le 30 novembre dernier :

- ☑ Paula Feretti, responsable de la FASE pour le secteur Arve et lac, a fait une présentation au début de la séance de la commission.
- ☑ La commission a finalisé l'organisation de l'Escalade.
- ☑ La commission se rendra dans les classes afin de distribuer des sachets de Noël qu'elle aura préalablement confectionnés.

e) **Santé-Social & Aide au Développement (SAD)**

La commission s'est réunie le 14 novembre 2016, indique **Valérie Sella**.

- ☑ La commission a avancé sur la prospection du lieu où se déroulera le prochain repas des aînés, le 21 mai 2017. Le choix définitif sera arrêté lors de la prochaine séance de la commission.
- ☑ La commission a assisté à trois séances portant sur la répartition des dons humanitaires du deuxième semestre.
- ☑ **Valérie Sella** fait circuler divers dossiers sur des associations basées à l'étranger et soutenues par la commune.

f) **Sports, Culture & Loisirs (SCL)**

Sylvie Barbat annonce que la commission s'est rencontrée deux fois :

- ☑ Concernant les mérites meynites, une réflexion est en cours autour des statuts (critères de sélection, procédure et récompenses). Ces mérites seront normalement remis dès 2018 à l'occasion des vœux du Maire.
- ☑ L'organisation de la fête villageoise avance à grands pas. La fête « de la Pomme et du Terroir » aura lieu le dimanche 17 septembre 2017.

g) **Information, Communication & Votations (ICV)**

Jacques Petitpierre résume les dernières décisions de la commission :

- ☑ La présentation de la plaquette du 200ème, initialement prévue pendant le marché de Noël, a été reportée. En collaboration avec la commission Santé-Social & Aide au Développement, cette plaquette sera jointe à l'invitation envoyée en janvier pour le repas des aînés qui a été repoussé en mai 2017.
- ☑ La commission souhaiterait réactualiser, durant le premier semestre 2017, les trois panneaux d'affichage en aluminium placés à l'entrée du village et sur lesquels figurent le plan de la commune.
- ☑ Jacques Petitpierre rappelle que la commission travaille à revisiter le site internet de la commune. Toutes les informations et critiques qui pourraient être rapportées à la commission d'ici début janvier seront les bienvenues.

7. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Communes-Ecole

Paola Sanz Velasco annonce que la commission s'est réunie le 17 novembre 2016 et rappelle l'affichette distribuée en tous-ménages pour découvrir les cours du deuxième semestre. La prochaine séance de la commission a été fixée au 3 mai 2017.

b) Fanfare

François Mégevand n'a rien de particulier à signaler.

c) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Etienne Murisier indique que les travaux du bâtiment P9 débuteront en janvier 2017 et que la Fondation est en train d'étudier la surélévation d'un étage du P6. Il résume les problèmes liés à la suppression du parking consécutivement à la future construction du P9. L'autorisation pour le parking provisoire a été refusée, forçant la Fondation à envisager d'autres solutions. Une demande a été adressée au centre sportif de Rouelbeau pour une utilisation partielle (une trentaine de places) jusqu'en mai 2017. La zone en triangle située vers Rouelbeau pourrait offrir une solution complémentaire d'une vingtaine de places, conclut-il.

La Fondation, qui travaille à l'élaboration des nouveaux statuts, a rencontré l'Exécutif de Collonge-Bellerive ainsi qu'un homme de loi. Les questions liées au déclassement de cette zone vont engendrer un surcroît de travail pour les membres du comité. Celui-ci envisage de nommer un directeur qui deviendrait la personne de référence de la Fondation, le comité conservant la direction politique.

d) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Un exercice d'évacuation du bâtiment, et en particulier de la crèche et du jardin d'enfants, a été réalisé, annonce **le Maire**. Par conséquent, la demande relative à l'obtention du permis d'occuper et d'utiliser ce bâtiment a pu être réactivée.

e) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

Jean-François Jordan indique que le groupement s'est réuni le 9 novembre 2016. Une autre commune a fait part de son intérêt de se joindre au groupement pour le projet de bulle de tennis. Les deux membres du conseil prendront prochainement contact avec ladite commune.

Les Exécutifs de Collonge-Bellerive et de Meinier se sont rencontrés et ont notamment discuté sur l'éventualité de transformer le terrain C en terrain synthétique.

Le groupement souhaiterait organiser une journée portes ouvertes avec la population des deux communes.

Une étude de faisabilité sur l'installation de panneaux solaires thermiques pour l'alimentation de l'eau chaude sera réalisée.

Le groupement a décidé l'installation d'une table de ping-pong.

Le site internet du groupement est désormais en ligne : www.cs-rouelbeau.ch.

Les soumissions pour l'entretien général du site sont revenues et seront étudiées en coordination avec la commune de Meinier, afin d'optimiser les ressources entre la voirie communale et les intervenants externes.

Pour conclure, **Jean-François Jordan** indique qu'Etienne Murisier a déjà abordé la question du parking provisoire.

f) **Pompiers**

Marc Jaquet signale que les sapeurs-pompiers ont dernièrement entrepris leur tournée annuelle des bouches à eau.

8. Divers

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 26 janvier 2017 à 20h15.**

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

François Mégevand

.....

Marc Jaquet

Annexe : délibération votée.

Meinier, le 26 janvier 2017 /em



Délibération n° 27

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la constitution du capital initial de dotation de la Fondation immobilière de Meinier (FIM)

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 3 décembre 2015 pour la constitution de la Fondation immobilière de Meinier (FIM ci-après) et l'adoption de ses statuts, approuvée par le Département Présidentiel le 4 février 2016, puis par la loi 11853 du Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 et par arrêté du Conseil d'Etat le 2 novembre 2016,

vu la nécessité de doter la FIM d'un capital initial de dotation de Fr. 50'000.- pour assurer le fonctionnement de celle-ci,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit de Fr. 50'000.- TTC destiné à la constitution du capital initial de dotation de la Fondation immobilière de Meinier (FIM ci-après) - apport à charge de la Commune selon l'art. 5 lettre b des statuts, la constitution de la FIM et l'adoption de ses statuts ayant été approuvée par délibération votée par le Conseil municipal le 3 décembre 2015, approuvée par le Département Présidentiel le 4 février 2016, puis par la loi 11853 du Grand Conseil le 1^{er} septembre 2016 et par arrêté du Conseil d'Etat le 2 novembre 2016 ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter au bilan de la commune, dans les prêts et participations permanentes (patrimoine administratif) ;
3. De ne pas amortir cette dépense vu la nature de celle-ci ;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 50'000.- ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 6 février 2017.

Meinier, le 16 décembre 2016

Le Président du Conseil municipal
Marc Jaquet